

# Les accords transfrontaliers et leur pertinence pour la conservation et la sécurisation des aires protégées et l'intégration régionale.



**Pr Roger NGOUFO**  
Cameroon Environmental Watch (CEW)  
*Personne –Ressource*

Conférence Internationale des Ministres en charge de la Défense, de la Sécurité et des Aires Protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières N'Djamena-Tchad, 23 au 25 Janvier 2019

# Grandes articulations

- ▶ 1- Concept d'aire protégée et son évolution
- ▶ 2- Clarifications conceptuelles sur les APT
- ▶ 3- Le contexte qu'offrent les frontières
- ▶ 4- Volonté politique en Afrique Centrale
- ▶ *5-Vue d'ensemble des complexes d'APT en Afrique centrale*
- ▶ 6- Quelques contraintes et défis
- ▶ 7- Perspectives et recommandations

# 1- Concept d'aire protégée et son évolution

- ▶ Aires protégées, outils principaux de toute stratégie de conservation de la diversité biologique d'un pays ou d'une région.
- ▶ Les sites protégés : protection stricte / gestion durable des ressources naturelles
- ▶ Une aire protégée (UICN)  
*« un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées »*

## Concept d'aire protégée et son évolution

- ▶ Certaines grandes actions de conservation souvent citées datent du 19<sup>e</sup> siècle avec entre autres la création du premier parc national en 1872 aux Etats unis, le parc de Yellowstone .
- ▶ création des zones naturelles protégées exclusives, populations locales considérées comme directement menaçantes pour le maintien de la biodiversité (wilderness)
- ▶ Cette approche a perduré jusque dans les années 80 et faisait des aires protégées, des « garde-manger entourés par la faim ». Sournia (1990)

# Concept d'aire protégée et son évolution

- ▶ Le véritable changement apparaîtra toutefois avec l'avènement du Développement durable.

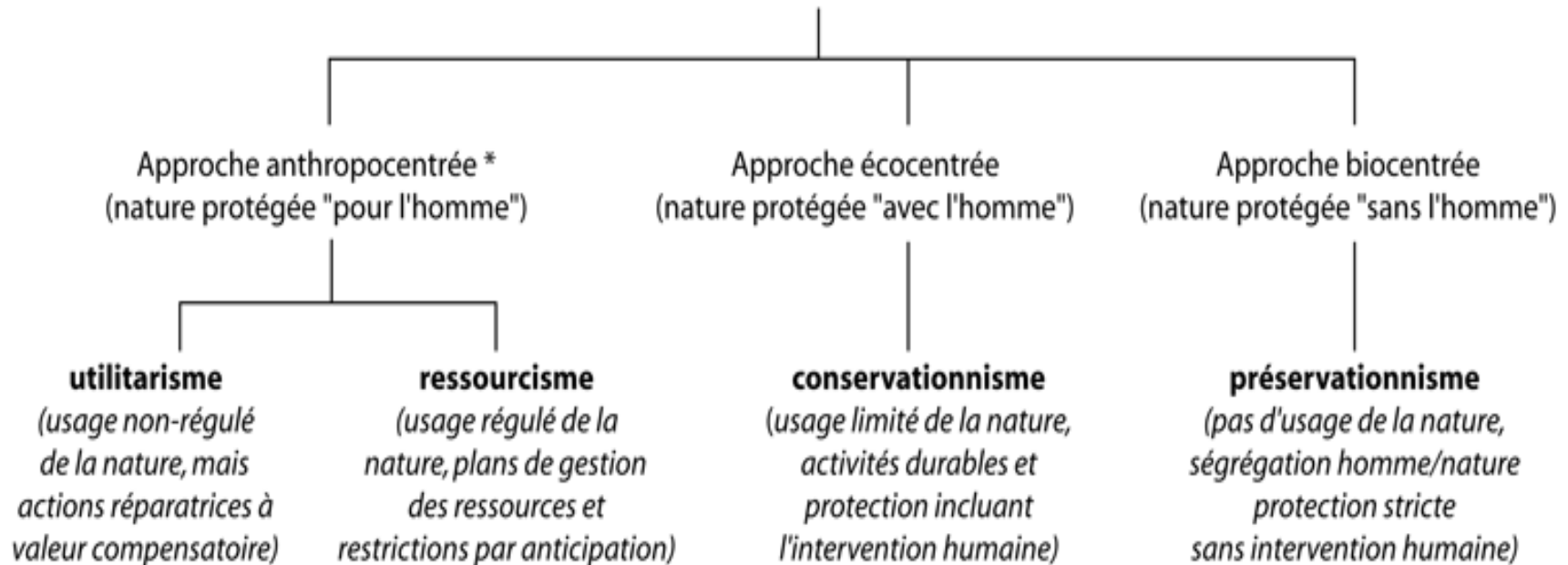
A la base de ce changement, se trouvent les constats :

- ▶ impossibilité d'isoler les espaces protégés,
- ▶ frustrations générées par l'exclusion des populations locales, qui dépendent des ressources forestières et maintiennent de ce fait des activités illicites telles que le braconnage



# Approches biocentrées et anthropocentrées

## PROTECTION DE LA NATURE



Samuel Depraz, 2013

\* d'autres variantes sont possibles, selon que l'utilité de la nature pour l'homme est estimée étroitement sur les seules bases économiques permettant le maintien de la fourniture en ressources naturelles pour la production, ou inclut plus largement les conditions sociales du bien-être liées à la nature (ex: esthétique, paysages).

# De nos jours .....

Domaine	Avant DD	De nos jours
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mises de côté/ mises à part pour la Conservation</li><li>- Nature sauvage (wilderness)</li></ul>	Inclusion des objectifs sociaux et économiques
Gouvernance	Gérées par le gouvernement central	Gérées par de nombreux partenaires, très souvent des ONGs internationales et impliquent toute une gamme des parties prenantes
Populations locales	Planifiées et gérées contre les gens Gérées sans égards pour les opinions locales	Gérées avec, pour et, dans certains cas, par les populations locales Gérées aussi pour répondre aux besoins des populations locales
Contexte plus large	Développées séparément Gérées comme des îlots	Planifiées dans le cadre de systèmes nationaux, régionaux et internationaux. Développées en << réseaux >> d'aires protégées,

## 2- Clarifications conceptuelles sur les APT

Distinguer les Aires protégées frontalières des Aires Protégées Transfrontalières.

**Dans le premier cas**, l'Aire protégée bien que située à la frontière reste sous l'autorité exclusive de l'Etat dans le territoire duquel elle est située. Elle engendre probablement une collaboration formelle ou informelle avec les pays voisins. Mais, elle reste nationale.

**Dans le second cas**,

L'aire protégée individuelle est transfrontalière dès lors qu'elle chevauche plusieurs frontières internationales ; Le complexe d'APT quant à lui est un regroupement d'AP appartenant à plusieurs pays et qui sont soit contigües (TNS, Mayumba-Concouati, Sena oura-Boubandjida, Greater Virunga) soit non contigües avec des interzones (TRIDOM, Lac Télé-Lac Tumba).



### 3- Le contexte qu'offrent les frontières

- ▶ Nombre d'aires protégées se situent dans les zones frontalières, surtout en Europe et en Afrique.
- ▶ Les régions frontalières sont souvent les moins peuplées
- ▶ sont fréquemment celles qui offrent les domaines naturels les plus intéressants à conserver. Parce qu'elles ont moins subi les pressions démographiques millénaires
- ▶ Les espèces pourchassées partout ailleurs y ont trouvé refuge.
- ▶ Dès lors que les zones limitrophes apparaissent comme des lieux privilégiés pour la création de parcs ou de réserves, l'idée s'impose de rapprocher ceux-ci et de former de larges ensembles transfrontaliers affectés à la protection de la nature. D'où la recherche de la contigüité

# Comment créer ou renforcer la contiguïté

- ▶ **La contiguïté, fruit de décisions unilatérales :**  
l'initiative d'un pays a souvent précédé de plusieurs années celle de son voisin
- ▶ **La contiguïté reconnue juridiquement**
- ▶ **La contiguïté préparée par des accords bilatéraux**

# Comment créer ou renforcer la contiguïté

- ▶ la création d'aires transfrontalières offre une belle occasion de renforcer la coopération entre les Etats et leurs liens bilatéraux
- ▶ la protection d'un parc frontalier sera d'autant mieux assurée que l'Etat voisin lui donnera un prolongement sur son propre sol.
- ▶ Nos pays ne disposent pas de moyens administratifs suffisants pour protéger la faune avec un égal succès sur l'ensemble de leur territoire.
- ▶ Dans ces conditions les aires frontalières sont exposées aux incursions des braconniers venus de l'extérieur sans que l'Etat dont ces derniers ressortissent puisse y parer.
- ▶ La voie la plus sûre semble être d'amener le voisin à créer un parc contigu. On pourra espérer alors que les deux riverains y ayant un égal intérêt conjugueront leur action pour l'ensemble transfrontalier

## Autres avantages de la contiguïté

- ▶ Gestion concertée des ressources, ouverture au public harmonisation des mesures de protection.
- ▶ En ce qui concerne la faune, il s'agit tout d'abord de connaître ses espèces et leurs biotopes, et pour ce faire, d'échanger des renseignements scientifiques ou d'organiser des études communes et enfin veiller à l'équilibre des populations animales. La coordination des actions est précieuse, voire indispensable pour lutter avec succès contre une épizootie ou tenter la difficile réintroduction d'une espèce disparue.
- ▶ Enfin, il convient de collaborer dans la répression du braconnage.

## 4- Volonté politique en Afrique Centrale

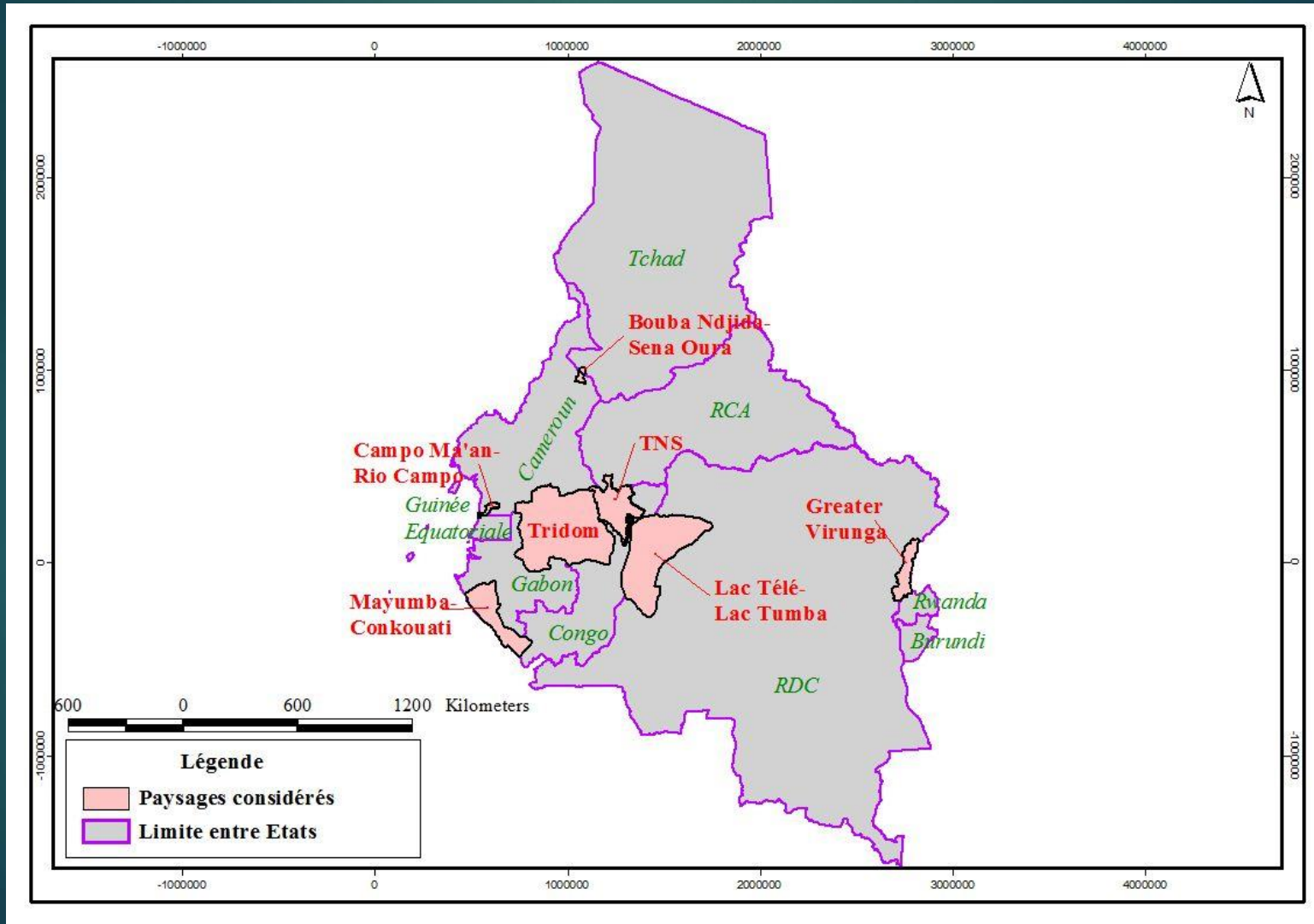
- ▶ Reconnaissant l'importance économique et écologique de ces écosystèmes, ainsi que les menaces croissantes qui pèsent sur eux,
- ▶ Les Chefs d'Etats d'Afrique centrale se sont engagés en Mars 1999 à Yaoundé, à travers une déclaration dite « Déclaration de Yaoundé »,
- ▶ Œuvrer de manière concertée à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers de leurs pays pour soutenir les efforts de développement économique et social de leurs populations.

# Le plan de convergence comme boussole

- ▶ Plan de Convergence a été développé et adopté par les Chefs d'Etats en Février 2005, au cours de leur deuxième Sommet à Brazzaville au Congo.
- ▶ Sur la base de ces priorités du Plan de Convergence, des avancées ont été enregistrées depuis quelques années.
- ▶ C'est le cas de la création et gestion des aires protégées transfrontalières.



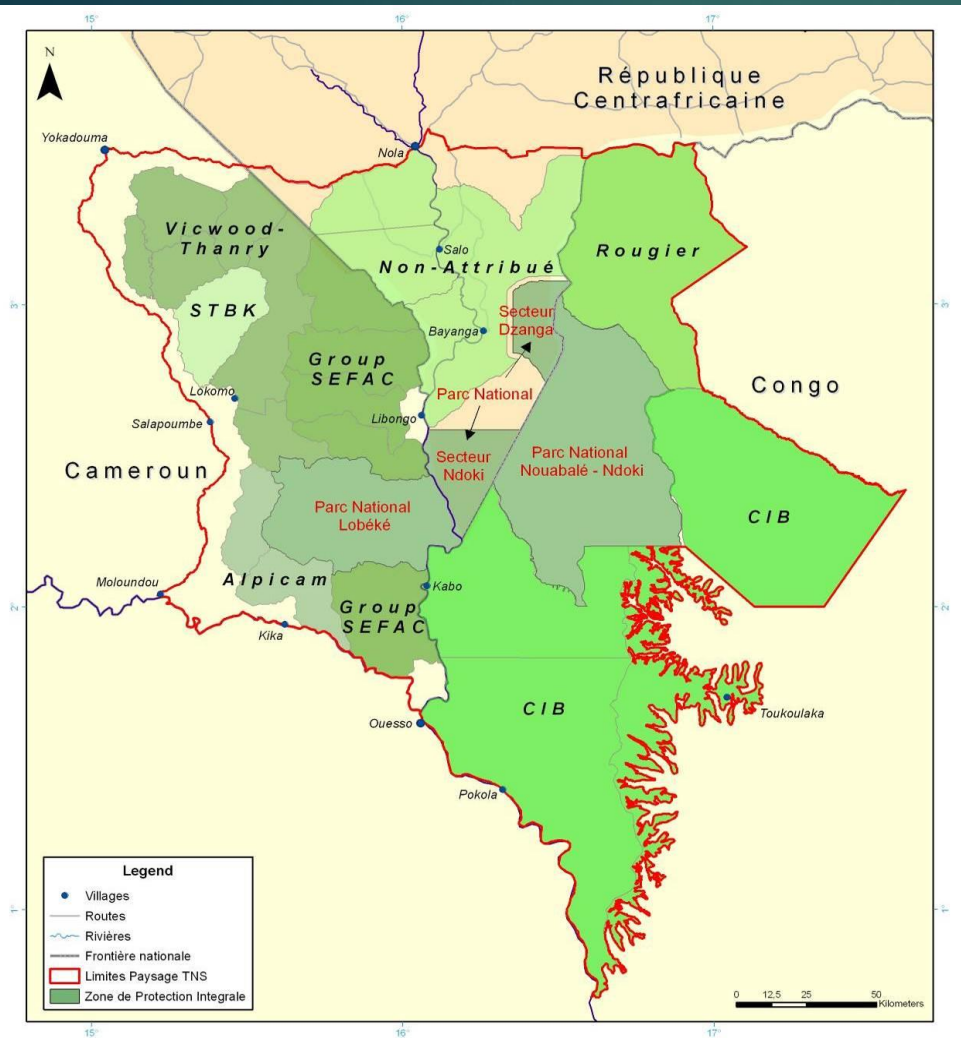
# 5-Vue d'ensemble des complexes d'APT en Afrique centrale



# Complexes d'APT en Afrique centrale

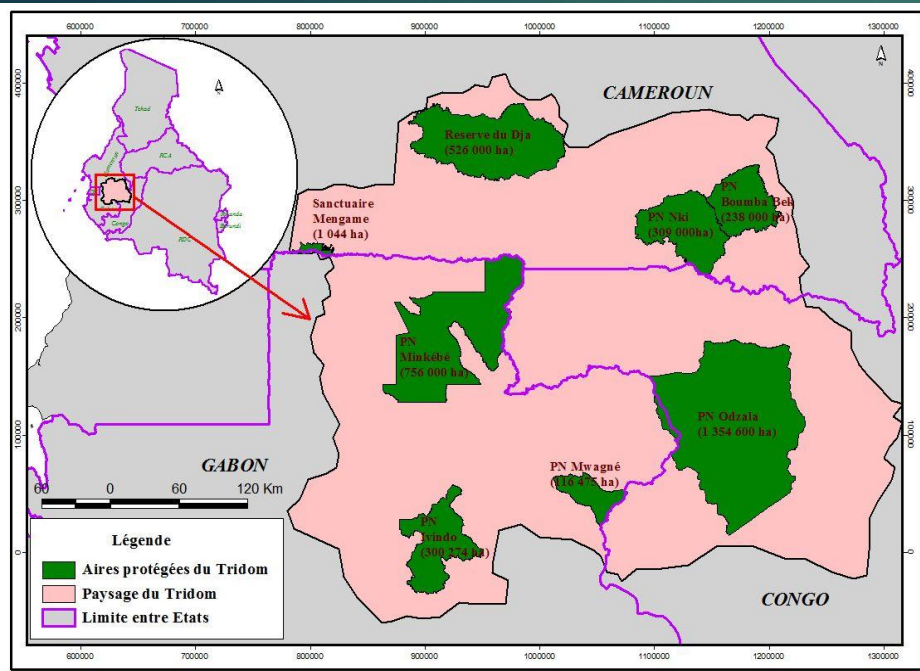
- ▶ (i) le tri-national de la Sangha (Accord de coopération du 07 décembre 2000 de la BLAB-TNS signé en 2009), Cameroun-RCA-Congo;
- ▶ (ii) le Tri-national Dja-Odzala-Minkebe (Accord de coopération signé à Libreville le 30 septembre 2004-TRIDOM) Cameroun-Gabon-Congo;
- ▶ (iii) le binational Mayumba Conkouati (Accord de coopération signé à Kinshasa en Novembre 2010-PTMC), Congo-Gabon;
- ▶ (iv) le binational Lac Télé – Lac Tumba (Accord de coopération signé en août 2010 - LTLT) Congo-RDC;
- ▶ (v) le binational Sena Oura- Bouba Ndjida - Cameroun, Tchad (Accord de coopération bilatérale signé en Août 2011 BSB-Yamoussa).

# Le Tri-national de la Sangha (TNS)



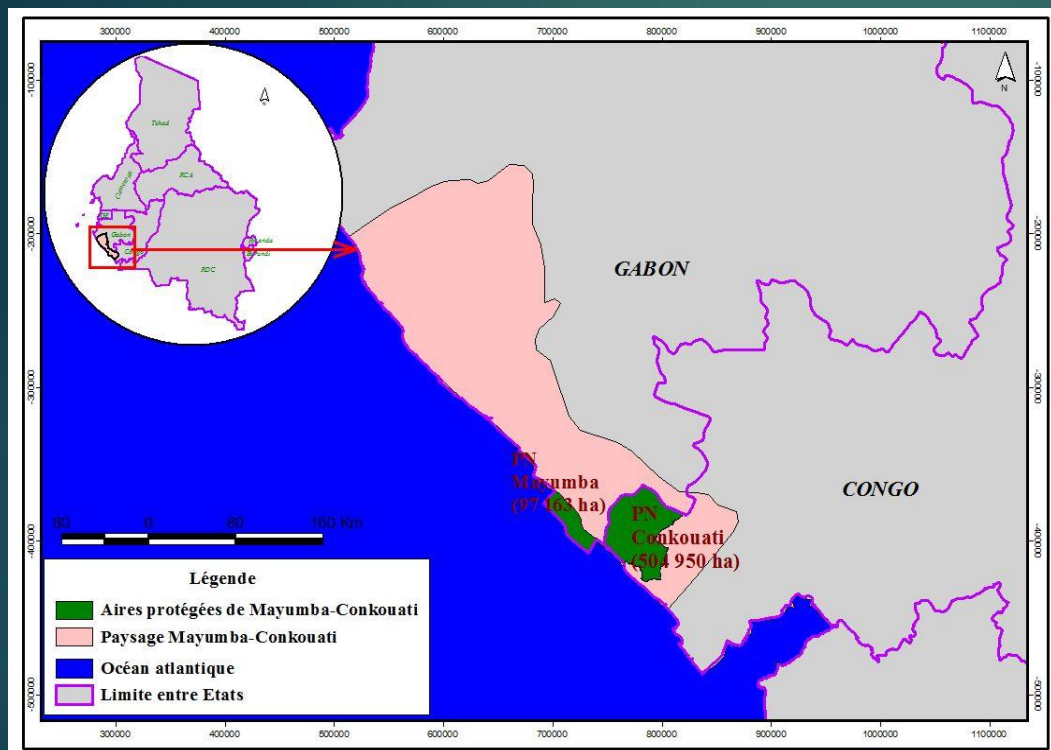
- Situé en zone de forêts denses humides, le TNS est le premier complexe d'aires protégées transfrontalières impliquant le Cameroun.
- parcs nationaux suivants:
  - Lobéké (Cameroun), 217 854 ha;
  - Nouabélé-Ndoki (Congo), 419 000 ha;
  - Dzanga- Ndoki (RCA), 125 100 ha;
  - Réserve Dzanga- Ndoki (RCA), 310 000 ha

# Le Tri-national Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM)



Situé en zone de forêt dense humide, Le Tri National Dja – Odzala – Minkébé (TRIDOM) est un complexe frontalier de régions protégées reliées par une interzone sur les territoires du Cameroun, de la République du Congo et du Gabon.

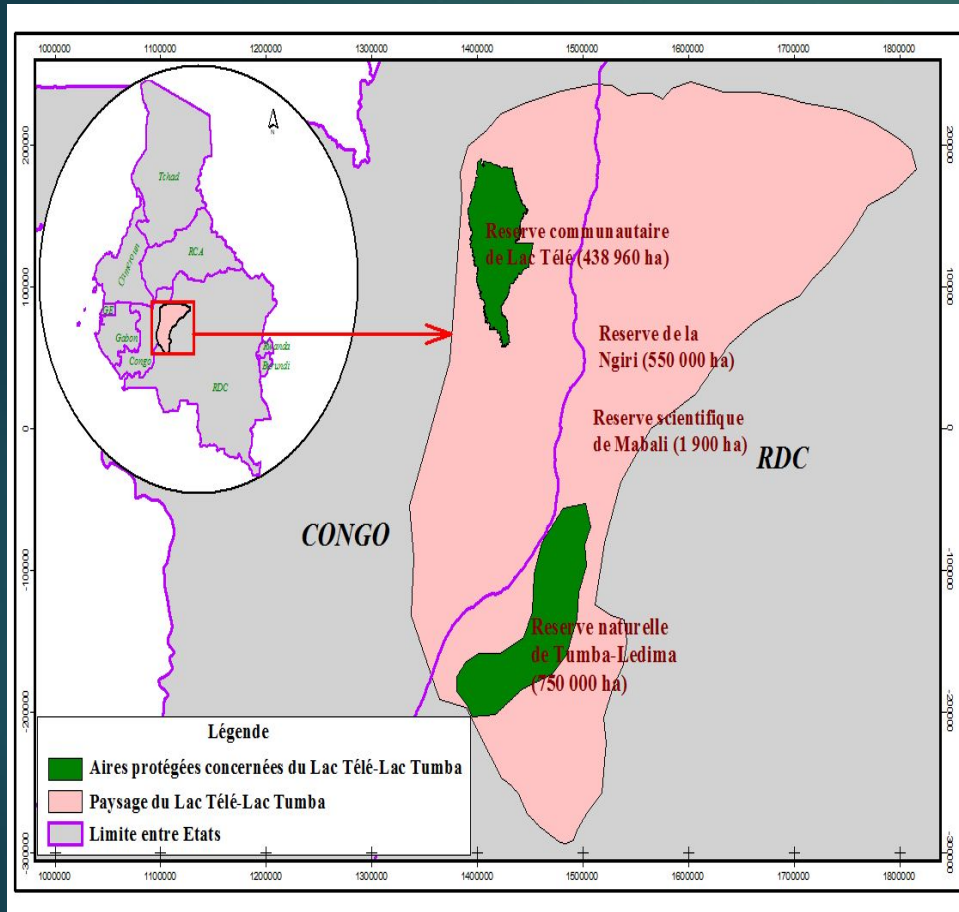
# Le Bi-national Mayumba- Conkouati



- le binational Mayumba-Conkouati (3 439 000 ha) est situé en zone littorale.
- Ses composantes sont :
  - Parc national de Mayumba (Gabon), 80 000 ha,
  - Parc national de Conkouati-Douli, (Congo) 505 000 ha



# Le Bi-national Lac Télé- Lac Tumba

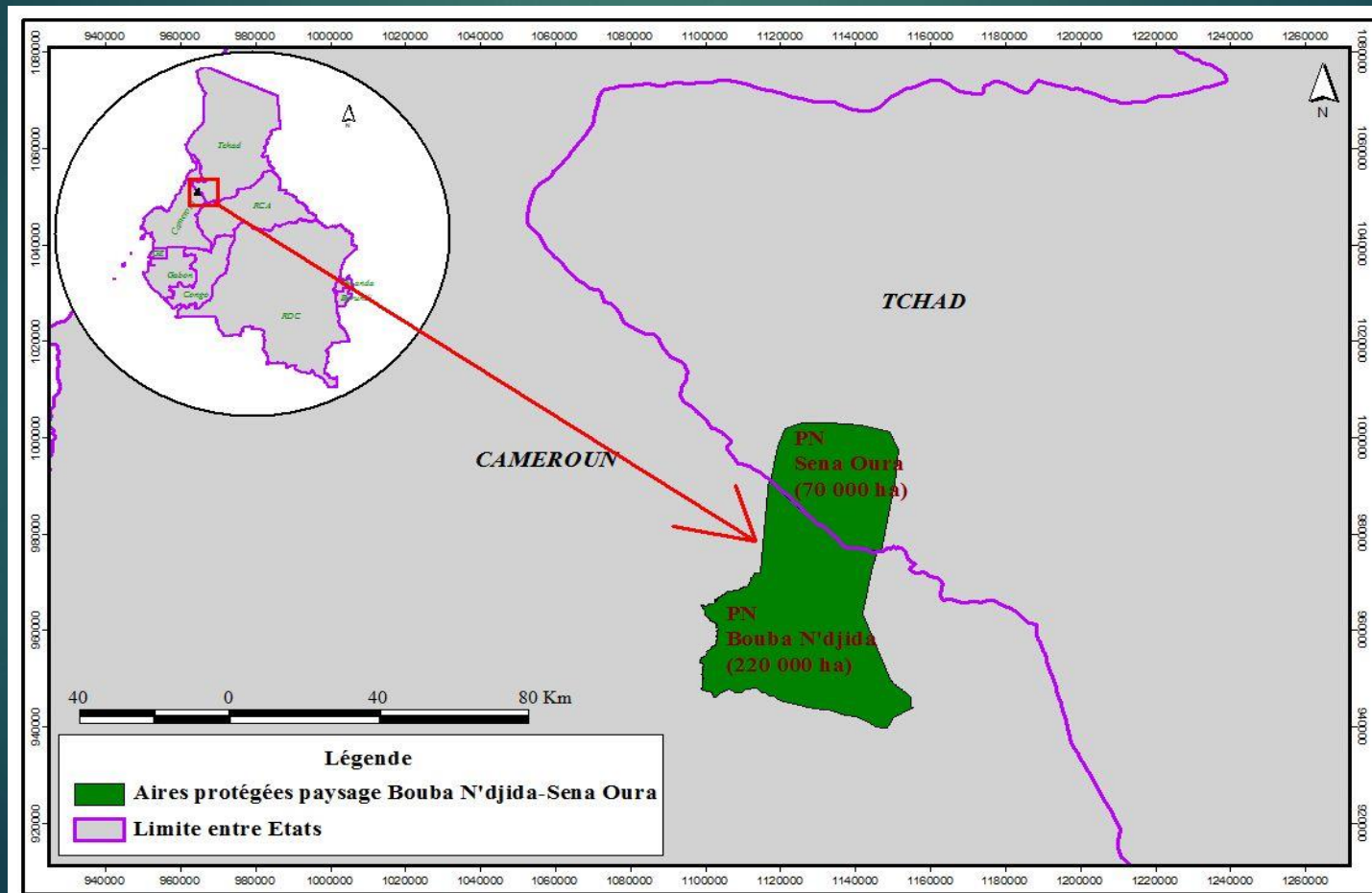


Le paysage Lac Télé- Lac Tumba s'étend sur 12 600 000 ha au Congo et en RDC. Il comprend deux aires protégées : la Réserve communautaire du Lac Télé au Congo d'une superficie de 4.400 km<sup>2</sup> créée en 2001; la Réserve naturelle de Tumba Lediima en RDC d'une superficie de 750 000 ha créée en 2007.

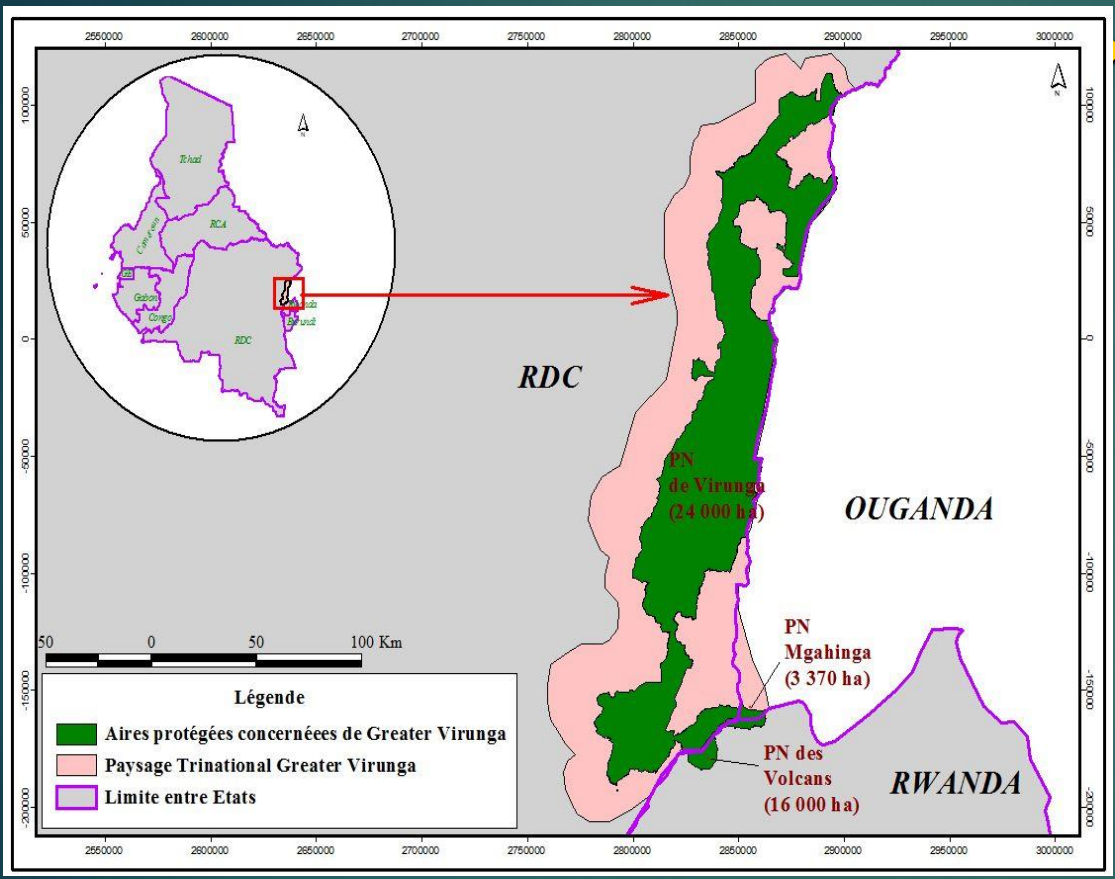


# Le Bi-national Sena Oura- Boubandjida

- Situé en zone soudano-sahélienne, le complexe transfrontalier du Binational Cameroun –Tchad (BSB Yamoussa) regroupe le Parc National de Bouba N'djida au Cameroun d'une part et l'aire protégée de Sena Oura au Tchad d'autre part.



# Le Greater Virunga



Le complexe transfrontalier du grand Virunga comprend l'ensemble du réseau des Aires protégées transfrontalières allant de Semliki National Park en Uganda, jusqu'au Virunga Sud au Rwanda et en RD. Congo. Cette zone constitue le Rift Albertin Central.

# Démarche type

**Etape 1** : Expression des besoins de terrain (demande implicite ou explicite).

**Etape 2** : Expression de la volonté politique par les Etats

**Etape 3** : Elaboration d'une première feuille de route par les représentants des pays, responsables AP, et experts

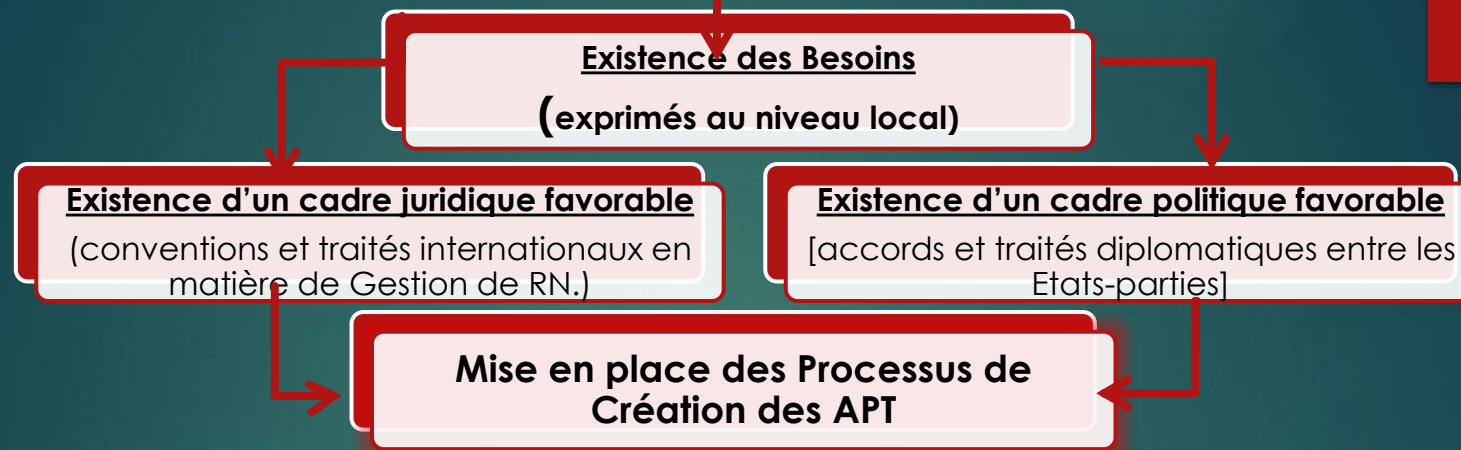
**Etape 4** : Collaboration progressive de terrain à la base qui part des problèmes concrets et précis vécus de part et d'autre des frontières (patrouilles, formations, planification, monitoring ; collaboration sur le terrain via des arrangements locaux ou accords moins formels

**Etape 5** : Saisine de la COMIFAC RAPAC pour approfondir les besoins, contexte, enjeux , renforcer la négociation, directives zonages ...

**Etape 6**: Préparation et formalisation de l'accord de collaboration : draft d'accord soumis à chaque partie: production de 02 documents; COMIFAC via RAPAC synthétise points d'accords et de désaccord pour dégager les consensus

**Etape 7** : Signature de l'accord de collaboration (existence juridique ) lors d'une rencontre COMIFAC

# I- PRE-REQUIS DE LA CREATION DES APT



## II- PROCESSUS DE CREATION (Proprement dit) DES APT: Selon l'approche Bottom UP (de la base au sommet)

Etapes	Objectifs	Acteurs	Clés du succès
1. Expression des besoins par les opérateurs de terrain	Attirer l'attention et/ou suggérer aux décideurs de leurs pays respectifs la nécessité de s'engager dans le processus de création d'une APT	a) Pouvoirs publics; b) Autorités de gestion des AP; Acteurs de la société civiles; Populations.	Les besoins doivent partir de la base (populations locales) au sommet (décideurs) et non l'inverse.
2. Expression de la volonté politique par les Etats	S'engager à collaborer et à mettre en commun leur vision et moyen en vue de la création d'un complexe APT	Chefs de l'Etat ou de gouvernement des Etats -parties	L'expression politique doit être faite au plus haut sommet de l'Etat (Chef de l'Etat ou de gouvernement) afin de garantir l'irréversibilité du processus.
3. Elaboration d'une feuille de route des Etats-parties	Elaborer une feuille de route de collaboration progressive avec des mécanismes de suivi-évaluation, de la collaboration la formelle à la + formelle.	Représentants des Etats-parties; Autorités de gestion des AP concernés; Experts des Etats-parties.	Il faut associer les autorités de gestion des Aires protégées pour leur expérience de terrain et les experts pour leur avis sur la pertinence et la faisabilité du calendrier.
4. Collaboration progressive sur le terrain	Meilleure gestion des ressources de part et d'autre des frontières grâce à des accords au niveau local.	Décideurs; conservateurs; ONG et Population.	Impliquer de façon affective les populations et favoriser une collaboration franche entre les autorités chargées de la gestion des différents parcs nationaux concernés.
5. Saisie de la COMIFAC et études techniques	Elaboration de la feuille de route de la COMIFAC	COMIFAC+Etats+partenaires	Associer toutes les parties prenantes, davantage les populations locale, aux opérations de zonage. Adopter une directive sous-régionale en matière de planification de l'aménagement du territoire en prenant en compte les priorités et les législations nationales des pays.
6. Préparation et formalisation de l'accord de collaboration	Mettre sur pied un draft d'accord qui sera soumis aux observateurs des différentes parties.	COMIFAC+Etats-parties+Experts desdits Etats.	Le document final doit être validé par les pays. L'accord doit être, autant que possible détaillé sur les modalités de financement des organes de gestion du complexe.
7. Signature de l'accord de collaboration	Donner une existence juridique à l'APT		L'accord de création de l'APT doit être signé, puis publié, mis en application, suivi et évalué.

**Création des APT**

# Plus-value des initiatives APT- avec valorisation progressive des leçons et expériences)

Référence	Plus-value
Sur le plan stratégique	Une meilleure planification territoriale Instruments d'une gestion combinée des interactions du Global et du Local. Possibilité d'avoir une renommée sur un vaste paysage (exemple du TNS, classé site du patrimoine mondial)
Sur le plan écologique	Protection des espèces phares (exemple gorille de montagne dans le Greater Virunga) Gestion concertée et protection des corridors
Sur le plan juridique et institutionnel	Existence d'accords de collaboration et des protocoles d'accord (LAB, Circulation des personnes) Collaboration entre diverses institutions de gestion de la faune et des aires protégées
Sur le plan socio-économique	Amélioration des retombées financières du Tourisme grâce à des stratégies concertées et réalisations socio-économiques au bénéfice des communautés
Sur le plan opérationnel	Approche concertée de lutte contre les activités illégales, notamment existence de brigade LAB (exemple du TNS)
Sur le plan financier	Mobilisation d'un grand nombre de partenaires techniques et financiers

# 6-Quelques contraintes et défis

- ▶ Les dégradations et menaces ne s'arrêteront pas aux frontières
- ▶ Pourtant la coopération bilatérale ou trilatérale dans l'organisation et la gestion de ces mêmes aires demeure le plus souvent très modeste
- ▶ On touche ici aux questions législatives et réglementaires des Etats.
- ▶ Derrière le principe de souveraineté, se cache l'idée qu'aucun Etat ne doit être soumis à un quelconque autre sujet de droit international.



# Incompréhensions administratives



- ▶ Les administrations techniques et les autres ministères de souveraineté ne sont pas toujours au même niveau d'imprégnation des accords signés par les gouvernements.
- ▶ les patrouilles conjointes qui nécessitent de traverser les frontières avec des armes suscitent toujours des réticences de la part des États, surtout dans un contexte de conflit
- ▶ Insuffisance de ressources humaines (ou mauvais déploiement) et financières
- ▶ Faible maîtrise de la traçabilité des appuis financiers
- ▶ Retombées non encore bien ressenties au niveau des populations locales

# 7-Perspectives et recommandations

- ▶ L'expérience des APT est novatrice, se doit de se poursuivre et de s'intensifier malgré les contraintes en s'appuyant sur un guide (elles articulent devoir de nature et droit territorial)
- ▶ Outre la gestion concertée elle-même, elle catalyse de bonnes pratiques spécifiques à dupliquer( Tourisme, financement durable, Label...
- ▶ Les Administrations techniques en charge des AP devront sensibiliser les autres sectoriels (et autres acteurs y compris les décideurs de haut niveau) sur l'importance des aires protégées et sur les accords signés
- ▶ Publier annuellement au niveau de chaque paysage des rapports techniques et tableaux financiers pour permettre de mieux évaluer l'efficacité des actions
- ▶ Les situations d'urgence auxquelles font face les gestionnaires des aires protégées se doivent d'être arbitrées en urgence également (mode de gestion

## Perspectives et recommandations

- ▶ Toutes les AP doivent être dotées de plans d'aménagement/ de gestion ainsi que de plans d'affaires régulièrement évalués et révisés.
- ▶ Les plus grosses menaces auxquelles les complexes font face sont les guerres combinées avec l'extraction minière, le braconnage et les mouvements incontrôlés du bétail ;
- ▶ La militarisation des Aires protégées étant désormais irréversible du fait de la nature des menaces et des réponses équivalentes , de nouvelles forces militaires éco-sensibles sont indispensables
- ▶ A l'exemple de ce qui se passe en Europe et en Amérique, et des expériences vécues en Afrique orientale et centrale, il serait utile de promouvoir en Afrique Centrale le concept de Parcs de la paix (peace park) pour renforcer la coopération entre les états; le PNUE l'encourage



**Je vous remercie pour votre  
aimable attention.**